

ON S'ABONNE :
A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.
PRIX DE L'ABONNEMENT.
Cahors, Lot, Dordogne, Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne.
Un an, 14 fr.
Six mois, 9 fr.
Trois mois, 5 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS.
Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr.
L'abonnement part du 1er ou du 16 et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PRIX DES INSERTIONS
ANNONCES
25 centimes la ligne.
RÉCLAMES
50 centimes la ligne.

Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors au bureau du Journal, rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

L'ABONNEMENT se paie d'avance.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1867.
Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le Courrier du Lot. Les annonces administratives : dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 16 Mars 1867.

BOURSE DE PARIS.

Table with 3 columns: Date, Rte 3 p. 0/0, 4 1/2 p. 0/0. Rows for Du 14 mars, Du 15, Du 16.

BULLETIN

Les rumeurs diverses auxquelles a donné lieu l'arrivée inattendue de M. Benedetti à Paris, augmentent encore l'intérêt qui s'attache à l'interpellation de M. Thiers. On est allé jusqu'à prétendre que notre représentant, à Berlin, avait quitté son poste à la suite d'une contestation survenue entre lui et M. de Bismark, relativement à un prétendu projet de cession du Luxembourg par le gouvernement des Pays-Bas à la France.

Rien ne confirme le bruit d'une circulaire adressée par le cabinet de Florence à ses agents diplomatiques relativement à la question romaine. Cependant une correspondance italienne dit que le gouvernement du roi Victor-Emmanuel, profitant de la force nouvelle que va lui donner le résultat des élections et désireux d'accentuer davantage sa politique de conciliation vis-à-vis du Saint-Siège, songerait à envoyer M. Vegezzi à Rome avec des pouvoirs plus étendus que ceux de M. Tonello.

Les débats promettent d'être vifs et intéressants, à Berlin, sur le projet de constitution de la fédération du Nord. Dans la dernière séance, M. de Bismark a déclaré que la Prusse ne veut violenter aucun des Etats confédérés, et que si elle veut mettre l'armée fédérale à l'abri des votes parlementaires, c'est pour faciliter aux Etats du Midi leur union avec le Nord.

M. de Bismark pourrait bien trouver la monture rêvée. Il est évident que les Etats secondaires de l'Allemagne du Nord n'ont fait que céder à la force lorsqu'ils ont consenti à la formation de la nouvelle Confédération Germanique. Plusieurs ont fait d'expresses réserves en acquiesçant au plan de Constitution. Ces réserves subsistent. A n'en pas tenir compte, M. de Bismark, malgré ses paroles harnachées et éperonnées, courrait risque de les changer en hostilité. Qu'il y prenne garde.

La Gazette de Vienne annonce une résolution impériale ajournant l'ouverture du Reichsrath, d'abord fixée au 18 mars par suite de la dissolution de quelques-unes des Diètes de l'Empire.

Les Chambres belges discutent en ce moment le budget de la guerre. La demande de larges crédits pour réorganiser l'armée, rencontre une très-vive opposition. Dans la séance de jeudi, un membre assez mal nommé, du reste, M. Lehardi a fait un long discours afin d'établir que la Belgique étant un pays neutre, ne peut avoir d'armée. La majorité parlementaire n'est pas de cette opinion, ni le gouvernement.

Quoique puissent dire ou écrire les ennemis de la Turquie, il est juste, de tenir compte de la modération dont elle fait preuve dans la représentation du mouvement candiot. La dépêche suivante de Constantinople en est un nouveau témoignage :

« Bien que les nouvelles reçues de Crète ne confirment pas la situation des veuves et des orphelins laissés par les victimes de l'insurrection et qui seraient protégés par des agents étrangers la Sublime-Porte veut en envoyer, à Candie, des commissaires chargés d'instituer une commission d'assistance qui aura à soulager les familles éprouvées par les derniers événements. »

Les dernières nouvelles de Crète sont favorables aux insurgés qui reçoivent chaque jour des renforts et des secours de toute espèce, de la Grèce et même de l'Angleterre.

Les nouvelles du Mexique sont contradictoires. Les journaux de New-York annoncent, d'après un bruit venu par la voie de Californie, que les juaristes auraient occupé Mexico, le 17 février. Des renseignements d'une autre source disent que Maximilien était à Queretaro, le 24 février, avec 10,000 hommes. Escobedo attendait des renforts pour livrer bataille.

Une nouvelle démonstration réformiste a eu lieu, mercredi soir, à Londres. Malgré le mauvais temps, de 5 à 7,000 personnes se sont réunies à Belgrave-Square. Le meeting a adopté cette résolution : « Aucune mesure ne peut être satisfaisante, à moins que le droit de vote ne soit substantiellement identique avec le suffrage universel. Voilà de quoi donner à réfléchir à lord Derby et à ses collègues. »

Pour le Bulletin politique : A. Laytou.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

Paris, le 14 mars au soir.

Aujourd'hui, au Corps législatif, M. Thiers a développé son amendement.

M. Thiers a parlé pendant toute la séance. Il a reproché au Gouvernement d'avoir abandonné la politique d'équilibre pour celle des nationalités. Il a été écouté attentivement, mais silencieusement.

Saint-Petersbourg, 14 mars.

Le Journal de St-Petersbourg publie des dépêches russes datées du 1860 et 1861 sur la question d'Orient. On y invite les grandes puissances à une entente désintéressée, afin de prévenir les fâcheux événements que la conduite de la Porte, envers les chrétiens, est de nature à provoquer. Ces dépêches montrent que les puissances Occidentales avaient déjà reconnu, à ce moment, la nécessité de réformer et quelles condamnaient l'apatie et le mauvais vouloir de la Porte. Les efforts de la Russie, pour amener une entente, n'en restèrent pas moins sans succès, malgré leur caractère conciliant et désintéressé.

New-York, 28 février.

La Chambre des représentants a adopté un amendement au projet de loi relatif à l'armée ordonnant le licenciement de la milice du Sud.

Le projet de loi qui règle les dépenses de l'armée, interdit au président de donner à Grant un autre commandement militaire que Washington, sans l'autorisation du Sénat. En vertu du même projet, les ordres du président à l'armée doivent être communiqués par l'entremise du général.

On assure que Grant est favorable à l'établissement du gouvernement militaire dans le Sud.

Les lettres du Mexique apportent des détails sur le combat de San-Luis-Potosi, dans lequel les juaristes ont été complètement battus, le 4 février, après un combat acharné. Toute leur artillerie est restée entre les mains de leurs adversaires.

Escobedo a fait fusiller 90 soldats impérialistes tombés entre ses mains ; il a ordonné de passer par les armes tous les volontaires étrangers du corps de Miramon qui seraient faits prisonniers.

Un détachement de 800 impérialistes envoyés à Mexico comme renfort a été battu et a laissé 500 prisonniers aux juaristes.

Toutes les troupes françaises auront quitté définitivement le Mexique dans la 1re quinzaine de mars.

Les nouvelles de Zacatecas, en date du 2 février, reçues par la voie de la Nouvelle-Orléans portent que les dissidents se sont emparés de Tehuantepec Colima et Guayanato.

New-York, 13 mars, soir.

Le président a donné le commandement des districts militaires du Sud aux généraux Schofield, Sickles, Ord, Thomas et Shéridan.

Les avis de la Vera-Cruz, du 2 mars, annoncent que 16,000 hommes de troupes françaises étaient embarqués pour la France. — Le bruit que les Juaristes avaient occupé Mexico, est dénué de fondement.

On assure que les Juaristes ont occupé Orizaba et Cordova.

L'Empereur Maximilien était parti de Queretaro, le 25 février, pour aller attaquer Escobedo,

LE LIVRE BLEU. — 5e ET DERNIER ARTICLE.

BIBLIOTHÈQUES SCOLAIRES. — Ces établissements se multiplient dans toute l'étendue de l'Empire. Au 1er janvier 1865, on ne comptait en France que 4,833 bibliothèques scolaires. Au 1er janvier 1866 leur nombre s'élevait à 7,789. C'est donc une augmentation de 2,956 bibliothèques en une seule année.

Ce 7,789 bibliothèques possèdent 473,779 volumes. En distribuant 77,780 volumes à 1477 communes, l'administration supérieure a été bien loin de satisfaire à toutes les demandes qui lui ont été adressées, et elle a souvent l'occasion de regretter à cet égard l'insuffisance de ses ressources.

S'il était nécessaire de démontrer l'utilité de ces bibliothèques et les services qu'elles rendent ; s'il fallait prouver à quel point elles développent le goût des lectures honnêtes, il suffirait de dire qu'en 1864-1865 les bibliothèques scolaires avaient prêté aux familles 170,207 volumes, et qu'en 1865-1866, le nombre des prêts s'est élevé à 450,962 volumes près de 272,000 de plus que l'année précédente.

MARINE. — Pendant l'année 1866, on a continué la construction des navires de la nouvelle flotte de guerre dans la mesure des crédits alloués au département.

Le nombre des bâtiments de cette flotte qui était de 129 au 31 décembre 1865, et de 130 au 31 décembre 1866. Savoir : vaisseaux et frégates cuirassées, 13, corvette cuirassée 1 ; grand coté cuirassé 1, vaisseaux non cuirassés 12, frégates non cuirassées, 18; corvettes, 12;

qu'il ne peut pas sentir. — Ce revirement subit étonne le jeune homme qui répond sur le même ton à l'explicable vieillard, et les voilà s'injuriant à qui mieux mieux et se lançant à la tête les plus gros mots du dictionnaire de la langue verte.

Vous voyez d'ici la scène, n'est-ce pas; enfin le moment arrive où la lumière se fait ou l'imbroglio se dénoue et on s'épouse à la fin. Seulement, Boniface perd sa place et ses 1,200 fr. de rente.

Admirablement enlevée par MM. Charles, Georges et Faucillon, cette pièce toute nouvelle, et que nos artistes ont dû, je pourrais dire, créer, a soulevé dans la salle un immense éclat de rire qui n'a cessé que quand le rideau s'est abaissé, au milieu des applaudissements les plus enthousiastes, mais les plus mérités, et auxquels j'ai moi-même pris une large part.

Le spectacle se terminait par Tromb-al-Cazar, opérette-bouffe, d'Offenbach. A la bonne heure, là, j'ai retrouvé mes artistes. MM. Charles et Georges ont été eux, et ont dit avec la verve et l'entrain que vous leur connaissez, la musique originale du maître.

Pleine de grâce sous son élégant costume de Gitana, Mlle de Beer s'est révélée sous un aspect nouveau. Quoiqu'encore un peu voilée, sa voix est souple, fraîche, étendue. — Evidemment Mlle de Beer possède un sentiment musical très développé, et de brillants succès l'attendent.

DEUXIÈME DÉBUT DE

MM. Lovendal, Laruelle, ténor grime, comique marqué et père noble.

Première représentation de Litschen et Fritzen, conversation alsacienne, musique d'Offenbach.

L'ut dièze, bouffonnerie en un acte.

Un Tigre du Bengale, comédie, mêlée de chant, en un acte.

Tambour battant, comédie-vaudeville en un acte.

Ordre du spectacle : 1° Tambour battant ; 2° L'ut dièze ; 3° Un tigre du Bengale ; 4° Litschen et Fritzen. Bureaux à 7 heures, on commencera à 8 heures très précises.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 16 Mars 1867.

Théâtre

Eh bien ! ami lecteur, que vous en semble, n'ai-je pas gagné mon procès sur toute la ligne, et n'ai-je pas eu mille fois raison de relever l'appel du jugement sévère qui m'avait été si vertement signifié et dont je vous ai, ici même, communiqué la teneur. Je ne veux pas dissimuler plus longtemps la joie que me cause ce succès. Ce n'est pas que je n'eusse confiance entière dans la bonté de ma cause, mais vous savez, il faut si peu de chose pour ruiner les espérances les mieux fondées. Dimanche dernier, par exemple, j'ai eu un instant de crainte. Tout avait bien marché au commencement, et je me croyais certain de la victoire, lorsque l'argument sur lequel je comptais, surtout, pour l'assurer, m'a tout-à-coup manqué.

Je n'étais pas content du tout, mais du tout. Au moment de frapper le coup décisif, voilà que mon arme se brisait dans mes mains et me livrait sans défense à mon adversaire triomphant !

C'était par trop de malheur. Je ne reconnaissais plus ni cette charmante musique, qui fait de la Nuit blanche, une véritable perle, ni ces artistes dont j'avais apprécié déjà les voix justes et sympathiques. J'avais beau me dire qu'il n'en pouvait être autrement, et qu'il fallait être indulgent pour MM. Charles et Georges qui avaient joué dans trois longues pièces et devaient être à bout de forces, et pour Mlle de Beer dont la voix était encore paralysée par un rhume opiniâtre, rien n'y faisait, et ma mauvaise humeur allait croissant.

Ici, je demande la permission d'ouvrir une parenthèse qui me sera l'occasion d'une courte profession de foi. — Je ne suis pas un critique plus sévère qu'un autre, mais je tiens qu'une indulgence exagérée est souvent dangereuse, et qu'un éloge non mérité déçoit plus souvent encore celui qui en est l'objet, quand il est intelligent. Il faut savoir dire la

vérité aux gens. Je la dis et la dirai sans ambage à nos artistes qui ne s'en fâcheront pas, j'en ai la conviction intime, et reconnaîtront que j'ai raison. Je ferme ma parenthèse.

Donc, j'étais peu satisfait ; je me suis couché en proie à une colère bleue, mepromettant de houspiller mon monde de la belle façon. Le lendemain j'étais un peu calmé et résolû d'attendre une seconde épreuve. Je m'en réjouis. J'aurais été trop sévère et j'en serais fâché aujourd'hui ; car, d'honneur, jeudi à amplement racheté les petites fautes que j'ai dites, Dieu me pardonne ! de dimanche.

M. Lovendal et Mlle Anna Champy sont deux excellentes recrues. Leur début, dans la Bataille des Dames a été très satisfaisant, et je suis assuré que l'avenir justifiera mes prévisions à leur endroit. Je n'aurais rien à désirer si Mlle Emilie pouvait modifier un peu son accent et donner un peu plus d'action à son jeu.

Je ne crois pas avoir souvent ri d'aussi bon cœur que je l'ai fait en voyant les Deux Sourds. Imaginez-vous la donnée la plus originale, la plus cocasse, la plus abracadabrante, comme dirait Th. Gautier ; je ne puis pas résister au désir de la reproduire en peu de mots. Aussi bien cela engagera peut-être ceux qui n'étaient pas au théâtre à y aller quand on redonnera la pièce, et ceux qui étaient à y retourner.

Un bon homme, M. Damoiseau est sourd, mais sourd à ne pas entendre le canon. Il a une fille charmante qui désire vivement se marier, mais qu'il ne veut, en bon père, marier qu'avec un sourd, comme lui, afin d'éviter tout bruit dans la maison, et toute difficulté avec son gendre. Il a un domestique très dévoué auquel il a promis par testament 1,200 fr. et qui, tout le long du jour appelle son maître vieille bête, vieux singe, et autres aménités de ce genre. Un beau jour un jeune chasseur égaré à la poursuite d'un lapin fait invasion dans la paisible demeure de M. Damoiseau. Il est menacé d'un procès-verbal qui va lui coûter cher, car il a brisé les clôtures, et n'a tenu aucun compte des défenses à lui faites de pénétrer sur la propriété de M. Damoiseau.

Il est fort embarrassé lorsque, inspiration providentielle, il s'avise, s'apercevant de la surdité de M. Damoiseau, de se donner pour sourd et très sourd.

— Vous êtes sourd, s'écrie ce dernier, c'est le Ciel qui vous envoie, jeune homme vous serez mon gendre. — Vous êtes le gendre que je rêvais ! merci, mon Dieu ! et il l'invite à dîner. — Le jeune homme n'est pas content, car il ne connaît pas celle qu'on lui destine, et cette proposition faite à brûle-pourpoint fait naître en lui de furieux doutes sur les qualités physiques et morales de sa prétendue. Il cherche à s'évader lorsque tout à coup, apparaît Mlle Damoiseau. Oh ! bonheur, c'est elle qu'il aime et à laquelle un soir au bal, sans la connaître, il a donné son cœur. Elle n'était pas restée insensible et gardait au fond de son âme le souvenir de son élégant cavalier. Boniface le domestique, explique à sa jeune maîtresse les intentions de son père. Il est outré de ce mariage : Deux sourds à servir, songez donc ! — Mais monsieur n'est pas sourd, dit-elle, — si, parbleu, répond le domestique. On s'explique, et l'amoureux ne restera sourd que pour M. Damoiseau. On achète le silence de l'honnête Boniface.

M. Damoiseau sans cesse à la recherche d'un moyen de guérir sa surdité a mis la main sur un célèbre empirique qui vient le voir ce jour là même, et miracle, le guérit. Il revient au comble de la joie, il entendrait pousser un brin d'herbe, et pour commencer, il entend les douceurs que continue à lui adresser son fidèle Boniface. — Vieux serin, zut, ah ! si ce n'était pour tes 1,200 fr. etc... Etonnement du candide et confiant vieillard.

L'onté lui est revenu et la raison avec. Il ne veut plus d'un sourd pour gendre, un sourd, allons donc ! et il cherche le moyen de congédier celui que, tout à l'heure, il remerciait Dieu de lui avoir envoyé. On se met à table et il n'est sorte de choses désagréables qu'il ne dise à son convive. La soupe est mauvaise, sent la fumée, il lui en donne beaucoup, il y a une perdrix aux choux, il l'aime beaucoup, il la prend, et laisse à son ami de tout à l'heure, les choux

avisos à hélice 44. Totaux 101, navires rapides. Navires mixtes 29.

La flotte nouvelle ne s'est accrue en 1866 que d'un seul bâtiment sur l'ensemble des divers types qui la composent ; mais si l'on considère chaque type en particulier, on trouve en augmentation :

1° Trois frégates cuirassées mues par 3,000 chevaux.

2° 1 corvette rapide non cuirassée mue par 450 chevaux.

3° 3 avisos à hélice mus par 475 chevaux. Total 6 bâtiments et 3,525 chevaux.

Les diminutions portent :

1° Sur les vaisseaux non cuirassés rapides dont 1 a été condamné pour cause de vétusté.

2° Sur les avisos dont 1 a été perdu à la mer et 5 rayés des listes de la flotte. Les appareils moteurs de 2 de ces derniers bâtiments vont être remontés sur des avisos neufs.

La liste complète des navires à vapeur achetés comprend au 31 décembre 1866, 3,440 navires mus par 92,106 chevaux.

BOULANGERIE. — L'augmentation survenue dans le cours des grains a produit nécessairement une élévation correspondante dans le prix du pain. Aussi quelques administrations municipales qui avaient manifesté presque constamment une préférence marquée pour le système de la réglementation de la boulangerie, ont elles cru voir là un argument contre le régime de liberté sous lequel ce commerce a été définitivement placé en 1863. Elles auraient dû comprendre cependant et faire comprendre aux populations dont elles cherchent à sauvegarder les intérêts que le régime actuel est complètement étranger au renchérissement que le prix du pain a pu subir. Et elles auraient pu en avoir une preuve dans ce fait qui a été observé sur plusieurs points, que les bénéfices des boulangers se modèrent généralement à mesure que le prix de la denrée s'élève.

D'ailleurs, les autorités locales qui se montrent préoccupées de la responsabilité qu'elles peuvent encourir en pareille matière, devraient reconnaître que leur intervention entre les boulangers et le public engage, au contraire, cette responsabilité de la manière la plus grave, en accréditant l'erreur déjà trop répandue qu'il dépend du gouvernement et des administrations municipales d'empêcher la hausse du prix du pain.

Bien qu'il ait été nécessaire de combattre, sous ce rapport, certaines tendances peu réfléchies, la situation générale du pays en matière de boulangerie, est assez bonne pour que l'on puisse compter que le régime de la liberté de ce commerce, après avoir reçu d'abord son exécution pendant plusieurs années de bon marché, subira, d'une manière satisfaisante, l'épreuve d'une période de prix plus élevés.

Pour extrait : A. Layton.

LA LOI SUR LA PRESSE.

Les projets de loi sur la presse et sur le droit de réunion ont été présentés au Corps législatif, et nous en avons aujourd'hui le texte sous les yeux. L'un et l'autre document méritent une attention sérieuse.

En ce qui concerne la presse, on remarque d'abord que la nouvelle loi ne change rien aux prescriptions anciennes ayant trait aux cautionnements et au timbre des journaux politiques. Les feuilles de Paris et des départements resteront à cet égard, dans la même situation, l'une vis-à-vis de l'autre. Les journaux et écrits périodiques, uniquement consacrés aux lettres, aux sciences, aux beaux-arts et à l'agriculture, sont exemptés du timbre, mais à la seule condition qu'ils ne contiennent ni « avis ni annonce de quelque nature qu'ils soient. » Afin d'éviter toute équivoque, la loi spécifie que les mercuriales officielles et les cours officiels des valeurs cotées aux Bourses françaises, sont les seules qui ne seront point considérées comme des avis ou des annonces, avec cette restriction que leur publication sera « pure et simple. » Voilà les conditions essentielles qui intéressent le plus l'avenir de la presse, au point de vue de la concurrence.

Les articles 8 et 9 défendent, ainsi que nous le savions déjà, à un membre du Sénat ou du Corps législatif de signer un journal en qualité de gérant, et à une personne exilée ou privée de ses droits civils et politiques de signer un article. L'article 10 contient aussi une disposition de procédure qu'on ne saurait passer sous silence ; il permet la citation directe à un jour franc, en matières de poursuites pour délits et contraventions, et n'autorise pas l'écrivain prévenu de faire défaut, du moment où il a comparu. L'interdiction des droits électoraux pour cinq ans se trouve mentionnée dans l'article 12, mais, en revanche, l'article 11 dispose que l'amende seule sera prononcée désormais contre les auteurs des délits commis par la voie de la presse ; la peine de la prison se trouve, en conséquence, entièrement supprimée.

Les suspensions et suppressions de journaux se trouvent ordonnées dans les conditions qui sont déjà connues ; ainsi l'exécution provisoire du jugement aura lieu nonobstant appel ou pourvoi en cassation. Par contre, nous voyons dans l'exposé des motifs que les écrivains poursuivis pour crime seront justiciables de la Cour d'assises et non des tribunaux correctionnels.

Une dernière disposition, contenue dans l'article 15 et qui aura sans doute pour conséquence, nous l'espérons, la présentation d'un projet de loi portant indemnité, affranchit les libraires et les imprimeurs du brevet. Cette question si grave et qui touche de si près à tant d'intérêts légitimes, ne saurait manquer d'être traitée à fond par le Corps législatif et par le gouvernement protecteurs nés de la propriété privée.

La loi sur le droit de réunion contient toutes les dispositions déjà énoncées. Une autorisation préalable continue à être nécessaire pour les réunions politiques ; pour les autres réunions il suffira que sept personnes domiciliées dans la commune les annoncent à l'autorité compétente au moyen d'une déclaration écrite et signée. Les réunions électorales ne pourront être tenues qu'à partir de la promulgation du décret de convocation jusqu'au cinquième jour avant celui fixé pour l'ouverture du scrutin. Enfin, si l'ajournement d'une réunion peut-être ordonné par le préfet, elle ne pourra être interdite que par une décision du ministre de l'intérieur.

Pour extrait : A. Layton.

LA LOI PRIMAIRE

AU CORPS LÉGISLATIF

2° article.

Le Corps législatif continue, avec une patriotique vigilance, la délibération du projet de loi sur l'instruction primaire.

A propos de l'article 9, relatif au traitement des instituteurs, M. Maurice Richard a énergiquement protesté contre l'insuffisance notoire du chiffre, des pensions de retraite. Il a demandé qu'une disposition libérale et spéciale de la loi mit à l'abri du besoin, dans leurs vieux jours, les hommes qui se dévouent, au pénible apostolat de l'enseignement. M. Duruy, au nom du gouvernement, a pris l'engagement de réaliser cette mesure le plus tôt possible. Il a annoncé, que, pour l'année prochaine, la subvention affectée par l'Etat aux pensions de retraite des instituteurs serait élevée à 320,000 francs. L'article 9 a été voté en ces termes :

« Art. 9. Dans les communes où la gratuité est établie en vertu de la présente loi, le traitement des instituteurs et institutrices publiques se compose : d'un traitement fixe de 200 fr. ; d'un traitement éventuel calculé à raison du nombre des élèves ; enfin d'un supplément destiné, le cas échéant, à compléter les minima déterminés par l'article 8. »

Après les écoles gratuites, qui sont l'exception, viennent les écoles payantes, qui sont la règle. L'article 10 détermine le chiffre et les éléments du revenu de l'instituteur. Après quelques observations très judicieuses de M. Paul Dupont, au sujet des mutations de directeurs d'écoles, la Chambre a adopté le paragraphe dont voici la substance :

« Art. 10. Le traitement des instituteurs et institutrices publiques se compose : d'un traitement fixe de 300 fr. ; du produit de la rétribution scolaire ; d'un supplément dans le cas où le chiffre minimum ne serait pas atteint. »

Aucune observation n'a été présentée au sujet de la substitution de l'abonnement à la perception mensuelle. Ce sera, croyons-nous, l'objet d'un arrêté administratif. Il rendrait le plus grand service, non-seulement aux instituteurs, mais aux familles et aux écoles.

Les Art. 12 à 15 ont trait à l'économie financière du projet. Un paragraphe de ce dernier stipulant la création de caisses des écoles destinées à encourager l'instruction primaire, a motivé un intéressant débat auquel ont pris part MM. Morin (de la Drôme), Duruy, Chevandier de Valdrâne et Paulmier. La Chambre s'est prononcée en faveur de la nouvelle institution.

Sur l'Art. 16, qui prescrit l'enseignement de l'histoire et de la géographie dans les classes primaires, MM. Paul Dupont et Hallez-Claparède ont présenté quelques objections, surtout quant à l'hygiène, dont la pratique est si désirable parmi les populations ouvrières.

M. le comte de Boigne a émis d'importantes considérations relativement à l'Art. 17 d'après lequel les instituteurs sont exemptés, moyennant un engagement scolaire décennal du service militaire. M. Louvet a répondu à l'honorable préopinant en établissant que la disposition en débat ne préjudicie point aux écoles libres, bien qu'à la rigueur on pourrait admettre l'instituteur privé à jouir du même avantage d'exonération que l'instituteur communal. Après

une excursion de M. Jules Favre sur le terrain de la politique, à propos de la nomination par les préfets, et d'une réplique péremptoire de M. Genteur, commissaire du gouvernement, l'article a été adopté dans la forme suivante :

« Art. 17. L'engagement de se vouer pendant dix ans à l'enseignement public, prévu par l'art. 79 de la même loi, peut-être réalisé, tant par les instituteurs que par leurs adjoints, dans celles des écoles mentionnées à l'article précédent, qui sont désignés à cet effet par le ministre de l'instruction publique, après avis du conseil départemental. »

LAFITE.

Nouvelles du jour.

Paris, 14 mars 1867.

On a déposé aujourd'hui sur le bureau du Corps législatif les projets de loi concernant le régime de la Presse et le droit de réunion. Ces projets sont conformes aux indications que nous en avons données. Pour les journaux, suppression de l'autorisation préalable, adoucissement des pénalités, maintien sans progression onéreuse du chiffre actuel du cautionnement et du timbre, transmission aux tribunaux des attributions conférées par le décret de 1852 à l'autorité administrative. Pour le droit de réunion, consécration du droit commun, c'est-à-dire responsabilité directe des paroles et des actes pour chaque membre de l'assemblée. Ajoutons, à l'égard de la presse, que les brevets d'imprimeurs et de libraires sont supprimés.

Les deux projets, seront soumis incessamment à l'examen de commissions respectives.

Au cours de la séance, M. Picard a déposé une demande d'interpellation au sujet du sénatus-consulte voté hier par le Sénat, et qui, selon l'honorable député de la gauche, porte atteinte au suffrage universel. Cette demande a été renvoyée à l'examen des bureaux.

La discussion du projet de loi sur les douanes a occupé la fin de la séance.

Dans la salle des conférences et à la bibliothèque, on s'occupait beaucoup de la séance du 15, consacrée, ainsi que les suivantes probablement, aux interpellations de M. Thiers.

— Le Sénat a adopté à l'unanimité des membres présents, le projet de sénatus-consulte modifiant l'article 26 de la Constitution.

— Le conseil des ministres s'est réuni ce matin, sous la présidence de l'Empereur, au palais des Tuileries. Sa Majesté l'Impératrice assistait à cette séance.

— Il se confirme qu'un projet de loi sera présenté aux Chambres dans le but de convertir en rente sur l'Etat à long terme les obligations de l'emprunt mexicain.

— Plusieurs lettres d'Espagne annoncent que les élections parlementaires, qui ont eu lieu dimanche dans toute l'étendue du royaume, ont été favorables au parti conservateur. Il faut espérer que ce résultat inspirera au maréchal Narvaez des résolutions conciliantes qui sont dans l'intérêt du pays et dans celui de la monarchie.

— Dans les groupes de la bourse, on a répandu le bruit au moins singulier que le gouvernement français était en négociation avec le gouvernement des Pays-Bas pour l'acquisition du duché de Luxembourg. Cette rumeur n'a pas plus de fondement que celle, colportée la semaine dernière, au sujet d'un prétendu conflit entre les cabinets de Berlin et de La Haye.

— M. Glais-Bizoin, auteur dramatique à ses moments perdus, va faire représenter aux Variétés une pièce sous ce titre prolixe et familier : *A blanchir la tête d'un nègre, on perd son savon et sa peine.*

— S'il faut en croire certaines correspondances des Etats-Unis, le président Johnson n'adressera pas de message au congrès pour l'ouverture de la nouvelle session. Cette infraction aux usages parlementaires est très commentée.

— D'après les conversations du Palais-Bourbon et du Luxembourg, M. Benedetti serait venu à Paris pour donner à M. Rouher des renseignements sur la politique prussienne, renseignements que l'orateur du gouvernement utiliserait à l'occasion des interpellations de M. Thiers.

— Une lettre de Trieste donne les nouvelles suivantes sur l'état de santé de l'impératrice Charlotte : « L'amélioration continue de la maladie fait espérer la guérison complète. Cependant les soins des médecins seront encore longtemps nécessaires. »

— On annonce la mort du docteur Boudin ancien, médecin en chef de l'armée d'Italie,

ancien matérialiste, il était devenu un catholique fervent et convaincu.

— On parle beaucoup à Vienne et à Prague de la conversion probable de M. Beust au catholicisme.

— Les giboulées de mars sont, cette année, spécialement désagréables. La pluie est de la neige, et le froid de la gelée. Encore sommes-nous favorisés comparativement à d'autres contrées. Ainsi en Angleterre il tombe de la neige comme au mois de janvier.

Nos cultivateurs commencent à se plaindre de cette intempérie. Elle retarde les premiers travaux agricoles et préjudicie aux récoltes en terre. La fermeté prévaut, sur les halles et marchés de l'intérieur, quant aux grains et farines. Il y a quelques places en baisse. Ce sont celles où les mercuriales avaient pris un trop vif essor précédemment.

Pour extrait : A. Layton.

Extérieur.

ESPAGNE

La Gazette de Madrid du 11 mars publie le décret royal suivant :

Prenant en considération les raisons exposées par mon conseil des ministres et de son avis, je décrète : Art. 1er. D. Henri Marie de Bourbon est destitué de la dignité d'Infant d'Espagne qui lui avait été octroyée par mon feu père et dépourvu de tous les honneurs, décorations, grades, titres et emplois dont il jouissait, sans préjudice d'autres résolutions qu'il appartiendra.

Art. 2. Il sera rendu compte aux Cortès du présent décret, aux effets que de raison dans la présente législature.

Donné au Palais, le 9 mars 1867.

Signé La Reine. — Contre-signé le président du conseil des ministres : Ramon Maria Narvaez. L'exposé des motifs qui précède ce décret royal est revêtu des signatures du ministre de la guerre duc de Valence (Narvaez), du ministre des affaires étrangères Eusebio de Calonge, du ministre des finances Manuel Garcia Barzanallena, du ministre de la marine, Joaquin Gutierrez de Rubalcava, du ministre de l'intérieur, Luis Gonzalez Brabo, du ministre de Fomento, Manuel de Oravia et du ministre des colonies, M. Alexandro Castro.

Il est dit à cet exposé des motifs : Au temps d'anarchie menaçante et de tendance au nivellement politique, tout est possible, tout hormis une seule chose, à ce qu'il nous semblait du moins, à savoir qu'un rejeton de race royale, un prince du sang démentant sa dynastique origine osât exciter les instincts révolutionnaires et chercher à paralyser les efforts du gouvernement de son pays qui, fidèle à ses serments, lutte contre la révolution, et cependant ce qui paraissait impossible à eu lieu ! Nul ne peut avoir oublié les faits inconcevables de 1848. Votre Majesté avait accumulé les honneurs et les bienfaits que l'on peut toujours attendre de son inépuisable munificence, sur l'Infant D. Henri. Alors que la révolution républicaine hurlait aux portes de la Péninsule, l'Infant qui aurait dû chercher à entraver sa marche, oublieux de lui-même, oublieux de tout, reniant à la fois sa patrie, sa famille et son origine, a pris place alors parmi les plus ardents adeptes de la république. Les ministres de cette époque crurent devoir demander à V. M. de dépouiller l'Infant des honneurs qui lui avaient été accordés. L'Infant, à qui votre inépuisable bonté avait depuis rendu tous ses honneurs et qu'Elle avait comblé de ses grâces cet Infant résida actuellement hors du royaume. La presse étrangère, celle du pays où il résida, a lancé les injures les plus insupportables contre les objets très élevés que les bons espagnols ne nomment qu'avec enthousiasme et respect. Assurément c'était au Prince à s'indigner et à chercher à obtenir réparation de ces tumultes. Qu'a-t-il fait au contraire ? Il s'est adressé à la presse pour déclarer et publier sans que personne lui demandât une telle déclaration, que son poste d'honneur n'est pas aux côtés de la Reine, mais bien dans le pays étranger qui donne asile aux réfugiés et condamnés politiques qu'il mentionne. A plusieurs reprises, l'ambassadeur de V. M. près le pays en question a requis l'Infant d'entendre et de recevoir les ordres de S. M. sans pouvoir rien obtenir de lui. En conséquence, fermement résolu à faire respecter par tout et par tous, sans exception de personne, l'autorité de Votre Majesté, le ministère se croit tenu de vous proposer la dégradation de l'Infant Henri Marie de Bourbon.

Pour extrait : A. Layton.

Variétés

LE TOUR DU MONDE

A L'EXPOSITION.

2° article.

Un vaste emplacement est réservé à l'Autriche. Elle achève en ce moment la construction d'un restaurant relié par de vérandahs, à quatre maisons typiques, de la Basse-Autriche, de la Hongrie, du Tyrol et de la Gallicie. Ces maisons seront des dépendances de l'hôtellerie, où l'on mangera à la façon de ces pays, et où le service sera fait par de beaux jeunes gens et de belles jeunes filles revêtus de leurs costumes nationaux.

Sous le restaurant principal s'étendra une cave glacée pour la bière. Derrière, il y aura une boulangerie dont les manipulations seront accomplies par des viennois authentiques.

Dans la galerie des produits bruts, se trouveront les métaux de Styrie, du mercure d'Idria et des bois de Slavonie. Puis viendront les draps de Moravie, les soieries de Vienne et surtout la botterie et la corbonnerie, célèbres par

toute l'Europe. On y verra aussi de fez, coiffures turques qui se fabriquent spécialement en Autriche. Certains parisiens en ont fait venir de Constantinople, pour plus d'authenticité. En revanche, les Egyptiens, les Ottomans s'approvisionnent à Orléans et dans d'autres foulonniers françaises.

Dans l'Exposition prussienne, on remarque une statue équestre du roi Guillaume qu'on est en train de monter et qui a des proportions colossales.

Ce sont les nations orientales qui sont les plus avancées et dont l'installation est la plus magnifique. Dans le parc sera établi un café chinois où l'on pourra boire du vrai thé chinois, servi par de vrais chinois, dans de la véritable porcelaine de Chine. Il y aura en outre, des vrais jardins chinois avec des jardiniers chinois. On y verra également des batteurs chinois. Achetées dans l'empire du Milieu, les jeunes chinoises ont été ensuite engagées devant les consuls, en vertu d'un contrat et en qualité de coolies, ainsi que leurs compatriotes masculins qui viennent de débarquer à Marseille, au nombre de 300. Elles sont en ce moment à Paris; mais elles n'entrent en fonctions qu'à partir du 1^{er} avril.

En attendant l'installation des cottages, pavillons, haciendas, etc., des autres parties du globe, faisons assister par avance le lecteur à une exhibition du monde de la mer.

Supposons le visiteur entré par la porte du quai d'Iéna. Il a en face de lui une pelouse, puis un grand lac. Au fond une large et haute masse de roches, d'où tombe une cascade. Au-dessus une plate-forme, couverte d'une tente élégante, précède un immense jardin d'hiver.

À droite, une gorge avec une belle serre. Le terrain se relève, et vous apercevez un monticule de roches marines avec cascade tombant dans un petit lac. Une grotte y est ménagée. C'est l'aquarium d'eau douce.

À gauche, vous trouvez également une gorge avec une serre au fond, puis un monticule de roches de terre avec grotte et cascade. C'est l'aquarium marin.

En approchant de ces rochers, vous trouvez un chemin qui vous permet d'entrer dans une grotte spacieuse, éclairée par un grand bâte au-dessus de laquelle tombe la cascade. Dans un coin de la grotte est un escalier de roches qui descend dans une seconde grotte éclairée artificiellement par des anfractuosités dans lesquelles la lumière vous permet d'apercevoir des anémones, des actinies, des étoiles de mer. Ici encore un escalier, montant cette fois, et quand vous en avez gravi les degrés, vous éprouvez une émotion des plus saisissantes.

Vous êtes dans une salle immense aux parois et aux plafonds transparents. L'eau de mer vous enveloppe. Tous les monstres marins se joignent aux poissons les plus connus pour vous regarder avec curiosité. Ce peuple étrange est là dans son milieu normal. C'est le jour qui l'éclaire, et non pas la lumière éblouissante et fautive du gaz. Vous surprenez les mœurs de tous ces êtres qui, à l'aise dans un vaste espace, ne se doutent pas de leur esclavage, et se croient dans leur patrie.

Pour quitter cette cloche gigantesque, il y a une autre escalier de roches, qui vous descend dans une grotte, d'où vous remontez dans une autre, une par deux couloirs de rochers au sol du parc.

La commission universelle a réservé un vaste emplacement près de la rue St-Dominique pour servir de remise aux voitures qui amèneront des visiteurs à l'Exposition, à chaque porte du Palais sera établi un télégraphe qui sera mis en communication avec ladite remise. Pour le prix modique de 15 c. les visiteurs pourront, par le moyen télégraphique faire arriver leur voiture au guichet par lequel il leur plaira de sortir.

Pour extrait : A. Layton

CONFÉRENCES SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES

LE SONNET

Par M. Richaud, Proviseur de Lycée, à Cahors.

(Suite.)

Nous, Messieurs, qui écrivons aujourd'hui à peu près comme nous parlons, un peu moins bien quelquefois, nous avons perdu ces admirables secrets de style qui faisaient que les choses véritablement écrites duraient éternellement. Ces formes exquises et supérieures, ces formes maîtresses que les anciens possédaient, et que les premiers des modernes ont recherchées avec amour, nous les dédaignons maintenant; elles donnent trop de mal à obtenir. Aussi ce que nous écrivons dure à peine autant que nous-mêmes. Que de poètes et de prosateurs surpris et désolés de survivre à leurs œuvres! C'est qu'il manque à notre pensée un moule où elle entre avec peine, où elle acquière la force et la solidité et d'où elle sorte radieuse et triomphante.

« Tout, ainsi que la voix, dit Montaigne, contrainte dans l'étroit canal d'une trompette, sort plus aigre et plus forte; ainsi me semble-t-il que la sentence pressée au pied nombreux de la poésie, s'élanche bien plus brusquement et me fiert—me frappe d'une plus vive secousse. »

Ne nous étonnons donc pas si Dante, Milton et

Shakespeare, si Michel-Ange, lui-même, et Raphaël, ces demi-dieux de l'art et de la poésie, en même temps qu'ils dessinaient à grands traits leurs damnés, leurs démons, leurs sorcières, leurs prophètes et leurs madones, enchâssaient aussi dans le cadre étroit d'un Sonnet une petite miniature amoureusement caressée.

Quelquefois le peintre, en essayant ses crayons, poursuit, sans le vouloir, de capricieuses et séduisantes arabesques!

Sa main s'exerce et se repose. Ainsi faisaient du Sonnet ces grands poètes qui étaient aussi de grands peintres, et ces grands peintres qui étaient aussi de grands poètes.

Mesdames et Messieurs, dans les pays comme le vôtre où l'on n'a qu'à gratter le sol pour trouver les débris des âges disparus, il n'est pas rare de rencontrer d'élégantes petites fioles de cristal au col étroit, à l'ouverture évasee, dont la destination a pu demeurer longtemps inconnue. Les antiquaires les appellent des lacrymatoires. Il paraît que, mieux pénétrés que nous de la valeur des larmes, les anciens ne les laissaient pas toujours se perdre ou se dessécher, mais conservaient comme de doux et précieux trésors celles qu'ils avaient versées dans les circonstances mémorables de leur vie.

Le Sonnet nous a toujours fait l'effet de ces vases exquis destinés à garder le parfum de nos joies et de nos douleurs.

Ainsi paraît l'avoir compris celui qui a donné à ce petit poème toute la perfection qu'il pouvait recevoir.

Déjà, nous avons eu l'honneur de vous entretenir de Pétrarque; il nous a été donné de vous raconter comment il fit la rencontre de celle qu'il aimait, qu'il chanta; et qui est devenue immortelle par lui, comme il est devenu immortel par elle; aujourd'hui, notre sujet nous amène à vous dire comment il l'a perdue, et comment, sous l'influence de ces deux phases diverses d'un même sentiment, le Sonnet, après avoir été l'expression la plus élevée de l'amour pur, devient la plainte touchante de la douleur et de la mort.

—L'amour et la mort—il faut en faire en passant la remarque—voilà les deux sources les plus fécondes auxquelles le Sonnet a puisé ses inspirations.

Pétrarque, lui, a été à la fois le dernier des anciens et le premier des modernes. Le vrai père du Sonnet est aussi le vrai père de la renaissance. Placé entre un monde qui finit et un monde qui commence, il semble destiné à les rapprocher et à les unir. En même temps qu'il fait des lettres et des traités comme Sénèque, des poèmes épiques comme Silius Italicus; en même temps qu'il va comme un croisé du paganisme à la recherche de l'antiquité perdue, et qu'il a cette joie sans égale de retrouver deux grands maîtres, Quintilien et Cicéron, il crée pour un sentiment nouveau des chants que l'humanité n'avait pas encore entendus, *Carmina non prorsus audita*.

Tourmenté comme l'époque qu'il traversa, comme le torrent écumeux au bord duquel il chercha vainement un asile, sa vie s'agit et s'écoule entre l'étude et les voyages, les lettres et la politique, le triomphe même et la solitude; il ne trouve le repos nulle part.

Mais sur quelque horizon lumineux ou sombre que se découpe sa fine silhouette florentine, partout, toujours, à côté et un peu au-dessus de lui, rayonne dans un limbe d'or une belle tête blonde.

Comme Dante, conduit par Béatrix, il marche à la clarté d'une âme. Qu'avaient-ils donc au cœur ces deux grands poètes, et qu'ont-ils mis dans leurs vers immortels? Le respect, je dirai presque le culte de la femme.

Un départ, un retour; le nuage que le vent pousse vers la contrée où réside l'objet adoré, le fleuve que sa pente y entraîne; l'aspect de la demeure où il est enfermé; un regard, une rencontre, un gant ramassé et rendu; un portrait qu'un artiste fait de mémoire, tels sont les grands événements de ce roman étrange, les chants divins de ce poème d'amour.

À défaut du bonheur, le poète a trouvé la gloire; les princes l'ont chargé des plus importantes missions; Florence, sa patrie, lui a rendu le droit de cité; Rome l'a couronné au Capitole... Tout-à-coup un de ces fléaux terribles que de temps en temps l'Orient nous envoie, et qui, cette fois, emporta les deux tiers de l'humanité, fond sur le midi de l'Europe et ravage la France et l'Italie.

Pétrarque est à Vérone; ses amis tombent autour de lui. Entouré de deuil, agité de pressentiments funestes, il attend des nouvelles de ce pays qu'il habite sa pensée... Mais qui songe à écrire, à porter des messages? C'est à peine si les vivants suffisent à enterrer les morts. Le 6 avril 1348, au même mois, au même jour, à la même heure, où, pour la première fois, vingt ans auparavant, il l'avait vue, Laure était morte... morte de la peste.

—Vous rappelez-vous Lamartine et Victor Hugo pleurant leurs enfants bien-aimés? Quels regrets et quel déchirement! Non, il n'y a pas d'amertume plus profonde, et pourtant quelle espérance sereine de l'autre vie, quelle attente convaincue de l'immortalité!

Pétrarque avait déjà trouvé ces accents.

« Si j'entends gémir les oiseaux, frémir le feuillage et murmurer l'onde limpide sur la rive fraîche et fleurie, je vois, j'écoute celle que le ciel ne fit que nous montrer, que la terre nous cache, et qui de si loin, comme si elle était encore vivante, répond à mes soupirs. Et pourquoi le consumer avant l'heure, me dit-elle avec une douce pitié? Pourquoi verser tant de larmes? Ne pleure pas sur moi; la mort m'a donné des jours sans fin; quand je parus fermer les yeux, je les ouvris à l'éternelle lumière. »

Voilà le Sonnet, tel que Pétrarque l'a fait; c'est-à-dire un petit chef-d'œuvre de sentiment et de style, doué de l'éternelle bonté et de l'éternelle jeunesse. Malheureusement ces délicatesses se sentent, mais ne se reproduisent pas; si, comme les Italiens le prétendent, traduire c'est trahir, cela est vrai, surtout quand il s'agit de Pétrarque.

Nul poète jamais ne fit une impression si profonde et si durable; nul jamais ne compta de si nombreux imitateurs. Pétrarquiser fut longtemps en Italie quelque chose de plus qu'une mode; faire des Sonnets devint l'occupation de quiconque se figurait, à tort ou à raison, avoir une idée dans la tête ou un sentiment dans le cœur; c'est-à-dire qu'il n'y eut presque plus d'autre manière de se pousser auprès des grands, de s'insinuer auprès des dames; tout homme comme il faut devait connaître cette élégante manière de s'exprimer. Sans compter ces esprits faibles, et il y en a toujours eu beaucoup en

Italie, qui savaient mettre sur pied un Sonnet présentable, on a calculé que dans le seizième siècle, seulement, il n'y eut pas au-delà des Alpes, moins de six cent soixante et un faiseurs de Sonnets de profession.

On comprend que ce troupeau servile, exagérant les défauts du maître, affaiblissant ses qualités, n'ait su conserver à l'œuvre ni son caractère si élevé, ni sa forme si exquise et si pure.

Ces ornements contournés et bizarres dont la corruption du goût a surchargé le Sonnet, les Italiens ont un mot pour les caractériser et les dépeindre; ils les appellent des girandoles.

(La suite au prochain numéro.)

Chronique locale.

CALENDRIER DU LOT.

DATE	JOURS.	FÊTE.	VOIES.
24	Samed	s Benoit.	Zabastide-du-H.-M., Milhac.
25	Vendr	se Catherine	Montcuq, St-Ceré, St-Germain
26	Jeudi	s Victorien.	
N. L. le 6, à 9 h. 47 m. du matin. P. Q. le 13, à 8 h. 57 m. du matin. P. L. le 20, à 9 h. 4 m. du matin. D. Q. le 26, à 7 h. 33 m. du matin.			

Les assises du département du Lot, pour le second trimestre de 1867, s'ouvriront à Cahors le 20 mai prochain, sous la présidence de M. Lesueur de Pérès, conseiller à la cour impériale d'Agen, assisté de MM. Depeyre et Dupuy, juges au tribunal de première instance.

Nous recevons de la Recette générale la lettre suivante :

A. Messieurs les Notaires, et Maires certificateurs.

Conformément au § 14 de la circulaire n° 813 du 7 décembre 1866, de la direction générale de la comptabilité publique, les receveurs particuliers des finances des arrondissements de Figeac, et de Gourdon, viseront à l'avenir, tous les certificats de vie des pensionnaires de l'Etat, domiciliés dans ces arrondissements, et estampilleront les titres de toutes les pensions et secours viagers.

C'est par conséquent à ces comptables, que messieurs les notaires et maires certificateurs de Figeac et de Gourdon, devront adresser les titres et certificats de vie soumis au visa.

Toutefois, en ce qui concerne les quittances du 1^{er} trimestre d'une pension, ainsi que les quittances de décompte d'arrérages après décès, le paiement n'en devra jamais avoir lieu que sur le visa du trésorier payeur général, à qui messieurs les certificateurs devront envoyer directement les dossiers.

Enfin il est rappelé à messieurs les notaires et maires, pour le service des pensions et secours viagers, de joindre à leur envoi un bordereau des titres à viser, afin d'éviter le retour de ces pièces sans visa.

Cahors, le 15 mars 1867.

SITUATION DES HARAS PENDANT L'ANNEE 1866.

Le compte rendu dressé cette année par l'administration des Haras, nous montre que le mouvement hippique a continué de suivre sa marche régulièrement progressive ainsi que l'attestent les résultats acquis dans le cours de la campagne.

Le nombre des étalons approuvés, de pur-sang et de demi-sang qui, en 1865, était de 783, s'est trouvé porté, cette année à 827.

Les écoles de dressage, qui étaient en 1865 au nombre de 24, ont été, en 1866, au nombre de 27.

Les concours de poulinières dans les centres de production ont été très-activement suivis.

Parler de la popularité des courses serait aujourd'hui un lieu commun. Il suffit, pour montrer combien elles sont entrées dans nos goûts, de rappeler qu'au lieu de 63 hippodromes qui existaient en 1860, avec un budget de 862,700 fr. on en comptait en 1866 117 entre lesquels a été partagée une somme de 1,961,760 fr.

On nous écrit de Luzech :

Le 9 mars, à Albas, le cheval et la charette du sieur Cavalé, marchand de grains à Albas, ont été précipités dans le Lot, en face de la maison éclusière, habitée par le garde séminariste.

La pauvre bête prise dans les harnais et entre les deux brancards allait périr, lorsque les marins du sieur Barlaud (Raymond), à la tête desquels se trouvait le jeune Crassac d'Albas, se jetèrent résolument dans une frêle embarcation, sans songer qu'ils sont à dix mètres du barrage. Mais le garde séminariste a tout vu, il saisit une corde et la jette aux marins qui bientôt atteignent le cheval et le sauvent.

On nous écrit de Souillac :

La foire de Souillac du 12 mars, a été fort belle; Le foiral des bœufs gras a été très bien fourni et beaucoup de ventes ont eu lieu.

Le marché aux céréales était assez approvisionné et le prix s'est maintenu le même qu'aux marchés antérieurs.

La truffe valait 8 fr. le kilogramme.

On nous écrit de St-Géré :
Nous avons remarqué à la foire du 11 courant, une baisse sur les grains. Le froment a valu 24 fr. 06. — Le seigle 15 fr. — Le maïs 12 fr. 93. — Le sarrasin 12 fr. 18. — L'avoine 9 fr. 96. — Les pommes de terre 7 fr. — Les châtaignes 4 fr. 12. — Les haricots 18 fr. 35. — Le tout à l'hectolitre, les prunes 18 à 25 fr. les 50 kilog.

Les bœufs étaient en grand nombre, les bœufs gras valaient de 30 à 35 fr. les 50 kilog poids vif; ceux de travail de 30 à 40 fr. la paire.

Volaille 1 fr. le kilog. — œufs de 30 à 40 c. — Le chanvre 1 fr. et 1 fr. 10 le kilog.

On nous écrit de Gourdon :
La foire du 1^{er} vendredi de carême à Gourdon, avait un grand approvisionnement de bœuf gras. La 1^{re} qualité valait 70 fr. les 100 kilog. — La 2^e 65 fr. et la 3^e 60 fr. — Froment 25 fr. 50 l'hectolitre. — Méteil 18 fr. 85. — Seigle 16 fr. 90. — Avoine 10 fr. 70. — pommes de terre 6 fr. 20.

CONFÉRENCES

LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES DE CAHORS.

Séance du 15 mars 1867.

La conférence de vendredi soir a offert un attrait puissant aux amis de la science, et nous croyons être l'interprète des sentiments du public en félicitant M. Amigues de sa clarté et de son talent d'exposition.

Le jeune professeur n'a pas craint d'exposer une des hypothèses les plus grandioses que nous connaissions, l'hypothèse de Laplace sur la formation du système solaire. Le sujet offrait de grandes difficultés et il s'en est acquitté avec un rare bonheur.

Sans vouloir entrer dans les détails de cette conférence, analysons-la en quelques mots; nous regrettons qu'une pâle analyse ne puisse tenir lieu d'une leçon brillante.

L'orateur avait divisé son travail en deux parties principales : 1^o les preuves fournies par les géomètres, 2^o les preuves fournies par les physiciens et les chimistes, en les faisant précéder d'une exposition rapide du système du monde, nécessaire pour l'intelligence de la conférence. Il peut sembler que cette exposition des planètes et de leurs satellites tournant autour du soleil, de la nature des courbes qu'elles décrivent, des comètes, des astéroïdes, dût être une nomenclature aride; il n'en a rien été; à notre grand plaisir nous avons pénétré successivement dans ces mondes, nous avons reconnu leur analogie avec le nôtre, leur révolution autour du soleil s'accomplissant à peu près dans un même plan et dans le même sens, leur rotation sur eux-mêmes. Mais le monde solaire ne constitue pas, à lui seul, tout l'univers, « l'infiniment grand va devenir l'infiniment petit, » le monde solaire n'est rien dans l'immensité céleste. C'est ainsi qu'un train express qui mettrait trois siècles pour aller de la terre au soleil, mettrait des centaines de mille, des millions de siècles pour aller de la terre aux étoiles.

À côté de ces mondes, il en est d'autres qui semblent constitués par une matière diffuse répandue dans l'espace; ce sont les nébuleuses. La 1^{re} nébuleuse a été découverte par Simon Marius en 1612, mais c'est à l'astronome Herschell que l'on doit les découvertes les plus nombreuses. Parmi ces nébuleuses, les unes se résolvent en étoiles, les autres résistent à l'adecomposition, quelque soit le grossissement des lunettes employées, elles changent de forme, et leur matière phosphorescente offre quelques centres brillants vers lesquels elle se groupe. Tout semble indiquer que nous assistons à la formation d'étoiles; pourquoi notre monde solaire ne se serait-il pas formé ainsi?

Ici commence la Genèse de Laplace, cette magnifique exposition de la création du monde, dans laquelle on ne sait ce qu'il faut admirer le plus, de sa grandeur ou de sa simplicité. Le jeune conférencier a énoncé deux principes de mécanique avec la plus grande clarté, l'un relatif à la révolution des planètes, l'autre relatif à la rotation de ces planètes sur elles-mêmes. La nébuleuse solaire tournant sur elle-même, perdant de la chaleur et se refroidissant, a pris un mouvement de plus en plus rapide et lancé la matière, comme la roue d'une voiture lance les fragments que l'adhérence ne retient plus; les fragments sont devenus des planètes qui ont circulé au tour de la nébuleuse dans le même sens que celle-ci; elles ont en outre tourné sur elles-mêmes, comme la bombe qui sort du canon. — On trouve les preuves géométriques de cette hypothèse, dans les mouvements des corps du système solaire.

Les savants ont pourtant suscité des objections, et ils les ont trouvées dans les comètes qui ont un mouvement rétrograde, dans les satellites d'Uranus et dans certains astéroïdes qui viennent d'occuper l'Académie. M. Leverrier s'est chargé de défendre Laplace; tous les corps bien posés du système solaire, dit-il, se meuvent dans le même sens; quant aux autres, ils sont venus des profondeurs de l'espace, et ont été introduits après coup. Il ne parle pas des satellites d'Uranus; fait-il à leur égard la même supposition? C'est ce que nous ne savons pas. — L'orateur, laissant de côté les géomètres, interroge les physiciens et les chimistes.

L'hypothèse de Laplace est démontrée par les belles expériences de M. Plateau, de Bruxelles. Le physicien réalise avec de l'huile dans un mélange d'eau et d'alcool une nébuleuse à laquelle il communique un mouvement de rotation rapide qui fait détacher de la sphère centrale d'autres sphères qui continuent à circuler autour de celle-ci dans le même sens et qui tournent sur elles-mêmes; comme les planètes, elles s'aplatissent à leurs pôles.

Citons enfin pour terminer, les expériences récentes de MM. Bunsen et Kirchhoff, qui viennent d'ouvrir un champ si fécond à la chimie. Si le soleil est le producteur de la terre et des planètes, ces corps doivent avoir la même composition chimique; on doit trouver du fer, du plomb, de l'étain, etc. à la surface du soleil; mais comment le reconnaître? C'est là un problème qui semble impossible à résoudre et qui épouvante la raison humaine. — MM. Bunsen et Kirchhoff ont reconnu qu'une atmosphère de vapeurs métalliques entourant un corps solide ou liquide incandes-

cent, donne un spectre dans lequel on distingue des raies obscures, qui sont différemment distribuées selon les métaux; or, le spectre solaire donne des raies identiques, de là la présence dans le soleil, du fer et des autres métaux.

La Conférence du jeune professeur a été très fréquemment interrompue par les applaudissements, ce qui montre combien la vérité pure et sans fard est puissante sur l'homme, et quelles impressions peut produire une science qui touche aux plus grands problèmes de notre existence. L'auditoire, mené par le jeune savant sur les cimes les plus élevées, s'est reposé avec plaisir en contemplant le spectacle de l'infini sans limites; aussi quand il a voulu lui montrer les avantages et les attrait des sciences spéculatives, la cause était gagnée, et l'on pouvait dire avec le poète:

Felix qui potuit rerum cognoscere causas.

Vendredi 22 mars 1867.

Grande salle de la Mairie, à 8 heures précises.

LA COMÉDIE DES FEMMES SAVANTES (DE MOLÈRE).

Par M. Loiret, professeur de seconde, au Lycée de Cahors.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

Naissances.

43 mars Victorine (Véronique), naturelle.

Décès.

13 mars Vincent (Marie), 80 ans, aux Tuileries.

15 — Planacassagne (François), maçon 64 ans, (hospices).

Pour la chronique locale A. Layrou.

Obligations du Crédit Foncier.

Le Crédit foncier émet :

1° Des obligations communales de 500 fr.

5 %, remboursables par voie de tirage au sort.

2° Des obligations communales 5 % de 3 ans à 10 ans d'échéance.

S'adresser pour obtenir ces obligations sans frais : à Paris, au siège de la Société, 19, rue Neuve des Capucines; dans les départements, chez les Receveurs des Finances représentants du Crédit foncier, chez MM. les Notaires et chez tous les Correspondants de la Société.

Départements.

On lit dans le Journal du Tarn :

Jeudi matin, vers dix heures, une jeune

femme de la rue du Collège s'est jetée dans le puits de sa maison, profond de près de 13 mètres. Heureusement que son père est survenu et entendant des cris partis du puits, a appelé à l'aide. Aussitôt sont accourus les ouvriers du Lycée, et le sieur Alquier, caporal des sapeurs pompiers, muni d'une corde, est descendu sans hésitation ni retard et a reparu bientôt portant la femme, qui paraît n'avoir eu aucune blessure.

Cette jeune femme qui allaitait un enfant de quatre mois, était depuis plusieurs jours très malade, atteinte à la fois d'une fluxion de poitrine et d'un transport au cerveau; c'est dans un accès de délire et dans un court instant où elle a été laissée seule, qu'elle est sortie de son lit et est descendue dans la cour de la maison où se trouvait le puits.

Elle a reçu immédiatement les soins de M. le docteur Lalagade qui la soignait antérieurement. On ne désespère pas de ses jours.

Nous lisons dans le Journal de Lot-et-Garonne :

A la fête organisée par M. le Préfet dans les grands salons et dans le parc de la Préfecture pour le 16 mars courant, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de S. A. le Prince Impérial, sont invités :

1° Tous les élèves du Lycée Impérial d'Agen;

2° Tous les élèves de l'Institution de Saint-Caprais;

3° Tous les élèves des Ecoles primaires d'Agen;

4° Les lauréats des concours cantonaux des écoles primaires du département.

Le nombre des élèves invités à cette fête dépasse 1,200.

Il y aura un goûter.

Les portes de la Préfecture, des salons et du parc seront ouvertes le 16 mars aux élèves du Lycée impérial, de l'Institution de Saint-Caprais et des écoles primaires, à une heure de l'après-midi.

M. le Préfet a soumis le programme de cette fête à M. le Ministre de l'Instruction publique, et Son Exc. a bien voulu, sur la demande de

ce magistrat, accorder un congé aux élèves du Lycée impérial pour leur permettre de répondre à l'invitation de M. le Préfet.

Jurisprudence

Dans son audience du 16 février dernier, la cour impériale de Paris (4^e chambre), a rendu un jugement qui décide que lorsque le cocher ou charretier d'une voiture conduit ses chevaux à une allure modérée et qu'il a crié gare au passant qui s'est placé trop près du trottoir, il n'encourt aucune responsabilité si le passant ne s'est pas garé, et par suite a été renversé et blessé par les roues de la voiture, ce passant fût-il un vieillard d'ailleurs non infirme.

La douce Revalessière Du Barry guérit, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, acidités, pituite, nausées, renvois, vomissements, constipations, diarrhée, toux, asthme, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 60,000 cures rebelles à tout autre traitement, parmi les quelles celle de S. S. le Pape, le maréchal duc de Pluskow, madame la marquise de Braham, etc., etc. — Elle économise mille fois son prix en d'autres remèdes. En boîtes 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. Du Barry et C^o, 26, Place Vendôme, Paris, et en cette ville, chez les pharmaciens et épiciers. La Revalessière chocolatée aux mêmes prix.

AUX MÈRES DE FAMILLE.

Pour remédier à la faiblesse chez les enfants, développer leurs forces et leur croissance, les principaux médecins de Paris, MM. BROUSSAIS, BARON, BLACHE, ANDRAT, ALIBERT, FOUQUIER, MOREAU, etc., membres de l'Institut et de l'Académie de Médecine, ordonnent, avec le plus heureux succès, le RACHAOUT des ARABES de DELANGRENIER, rue Richelieu, 26, à Paris. Cet agréable aliment, uniquement composé de substances végétales des plus nutritives et les plus fortifiantes, se divise dans

toute l'économie; et par ses propriétés analeptiques, il améliore la composition du lait chez les dames nourrices, et ranime les forces languissantes de l'estomac. — Dépôt dans chaque ville.

RESTAURANT

Le S^r LHERM a l'honneur d'informer le public, qu'il vient d'établir un Restaurant, rue des Mirepoises, Portail des Augustins. Le S^r LHERM prend des Pensionnaires.

PLUS DE FROID AUX PIEDS!

NI D'HUMIDITÉ AVEC LES SEMELLES LACROIX (B. S. G. D. G.) de 75 à 2 fr. 50. Chez M. EYMERIC, Boulevard Sud, à Cahors.

Nous ne saurions conseiller de meilleur agent pour la clarification des vins que la Pulvérisine Appert, bien supérieure aux œufs qui donnent souvent mauvais goût et produisent des lies infectes qui remontent, bien supérieure aux poudres de sang, de tannin, etc., moyens dégoûtants; la Pulvérisine d'Appert agit toujours avec succès, sans jamais altérer la qualité du vin.

GUÉRISON DE LA PHTHISIE PULMONAIRE et de la bronchite chronique.

A l'aide d'un traitement nouveau. — Brochure in-8° de 112 pages, 6^e édit., par le docteur Jules Boyer. On reçoit franco cet ouvrage, en adressant 1 fr. 50 c. à l'éditeur A. Delahaye ou à l'auteur, 174, boulevard Magenta, à Paris.

C'est toujours le produit le plus demandé, le plus en faveur auprès du public, que les confecteurs prennent pour point de mire. Le Chocolat-Menier en est un exemple; son succès a fait naître des fabricans qui ne cachent pas que leur industrie est d'habiller leur chocolat exprès pour qu'on puisse le prendre pour du Chocolat-Menier. Il faut se défendre de ces méprises en lisant le nom authentique Menier sur la tablette, et non tout autre de même consonance.

Pour tous les articles et extraits non signés: A. LAYROU

LIBRAIRIE J. U. CALMETTE A CAHORS.

OCASION

HISTOIRE DU PEUPLE DE DIEU, par BERRYER. — Belle Edition, texte en marge. — Gravures, Tableaux et Cartes géographiques. — 8 volume in-4° reliure en veau Paris, Prault 1734. — Chaque volume... 3 fr. »
 LES ÉVANGILISTES EXPLIQUES, par RUBENS, 1 vol. G. in-8° 9 f. net... 5 fr. »
 MAISON RUSTIQUE DU 19^e SIECLE, Ed. BIXIO, 5 volume grand in-8°, demi reliure en très bon état 49 fr. 50... 30 fr. »
 ŒUVRES COMPLETES DE LA PRINCESSE DE SALM, 4 volumes grand in-8° illustrés, demi reliure chagrin 40 fr. »... 15 fr. »
 HISTOIRE DE LA FILIATION ET DE LA MIGRATION DES PEUPLES, par F. de BROTONNE, 2 volumes in-8°, demi reliure 14 fr. »... 5 fr. »
 HISTOIRE DE CHARLES EDOUARD, par AMÉDÉE PICHOT, 2 volumes in-8°, demi reliure 17 fr. »... 5 fr. »
 HISTOIRE DE LA REVOLUTION FRANÇAISE, par E. LABARDE, 2 volumes in-8°, demi reliure 14 fr. »... 5 fr. »
 HISTOIRE DE NAPOLEON, de sa famille, de son époque, par E. BEGUIN, 5 vol. in-8° demi reliure neuve 35 fr. »... 20 fr. »
 DICTIONNAIRE BIOGRAPHIQUE, 4 volumes grand in-8°, 120 portraits une demi reliure neuve 46 francs, net... 20 fr. »
 Q. ORATHI PLACCI, Opéra Illustré par CHRIST. GUIL. MITSCHERLICH, Professor etc. 2 volumes in-8°, papier de Hollande, non rognés. — 1/2 reliure, en maroquin rouge, Lipsiae 1800... 20 fr. »
 N. B. — Un seul exemplaire de ces livres, tous sont en très bon état.

FONDERIE DE METAUX 2^e FUSION

FONTES, CUIVRE, ZINC ET GRENAILLES DE FONTE POUR LA CHASSE.

SAMBIN ET BESANÇON

FAUBOURG S^t-GEORGES

A CAHORS

Charrues, Pièces mécaniques, Balcons, Pilastre, Pitons de Rampe, Croix, Appuis de Communion, Vis de pressoir, Pièces sur Plans ou Modèles. — La nouvelle Fonderie est munie d'une machine à vapeur de la force de cinq chevaux. Les personnes qui auront des blés à dépeigner sont invitées à s'adresser à MM. Sambin et Besançon, qui ne négligeront rien pour satisfaire leur client.

LÉON DELRIEU

ARQUEBUSIER, M^o QUINCALLIER

SUR LES BOULEVARDS EN FACE LA MAIRIE, A CAHORS.

Débit de Poudre de chasse. — Plombs et grenaille de fonte. — Armes. — Article de chasse et de Pêche. — Ferrures pour les meubles et les bâtiments. — Articles de ménage. — Atelier pour la réparation des armes. — Outillerie et Aciers.

Représentant de la Fonderie SAMBIN et BESANÇON.

FÉCONDATEUR AGRICOLE

Produit précieux et indispensable aux agriculteurs, horticulteurs, jardiniers, dépiérisistes, etc., se vend chez MM. les épiciers, grainetiers, etc. (Lisez le journal du 9 février). Seul fabricant, L. MONNET, 40, rue Notre-Dame-des-Victoires, à Paris.

On désire avoir un concessionnaire dans chaque arrondissement.

PHOSPHO-GUANO

GALLET, LEFEBVRE ET C^o, à Paris et au Havre.

VENTE EN BARILS CACHETÉS, AUX EFFIGIES CI-DESSUS.

A 29 fr. 50 les 100 kilos pour toutes quantités, en gare dans le port de mer d'expédition contre paiement au comptant.

DÉPÔT DANS TOUS LES DÉPARTEMENTS. — Pour le département du Lot, chez MM. Th. Cabanès, à Gourdon; J. Cangardel et fils, à Cahors; Domergue, à Figeac.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE LONDRES.

CAFÉ DES GOURMETS

AROME SUPÉRIEUR CONCENTRÉ, ÉCONOMIE

FORCE ET — PREMIÈRE MARQUE —

La seule médaille d'honneur a été décernée par le jury de l'Exposition Universelle de Londres 1852 à MM. TREBU IEN frères, fournisseurs du Buffet français au palais de l'Exposition, pour l'excellence de leur Café des Gourmets. Ce délicieux produit n'est pas un café indigène: c'est un choix supérieur des meilleurs Cafés des îles; le est garanti composé des sortes les plus délicates, et exempt de tout mélange de chicorée. La consommation du Café des Gourmets, qui, en 1864, AVAIT ÉTÉ DE 1,810, 439 KILOS, s'est élevée en 1865 au chiffre de :

Un million neuf cent vingt mille six cent kilos.

ce qui représente, à 80 tasses par 1/2 kil,

Trois cent sept millions trois cent cinq mille six cent tasses. Une vente aussi importante ne peut s'expliquer que par la bonne qualité de ce Café et par sa supériorité bien réelle.

Le public doit rigoureusement refuser tout produit qui ne porterait par la signature ci-contre :

Se trouve à Cahors, dans les principales maisons d'épicerie.

TOULOUSE

GRANDE LOTERIE

AUTORISÉE DANS TOUT L'EMPIRE FRANÇAIS POUR L'ACHEVEMENT DE L'ÉGLISE ST.-ÉTIENNE.

CAPITAL UN MILLION

GROS LOT, 100,000 FR.

Par arrêté préfectoral en date du 15 Janvier 1867.

TIRAGE 31 MARS

LOTS ATTRIBUÉS AUX NUMÉROS GAGNANTS :

1	Lot	de	15,000	} Ensemble
2	—	1,000	2,000	
3	—	500	1,500	
15	—	100	1,500	
20,000 fr.				

DIRECTEUR GÉRANT

M. EMILE LACROIX, banquier, à Toulouse.

VENTE À CAHORS, chez M. MELLIS, organisateur à la Cathédrale, chez M^o V^e RATIER, débitante de tabac, sur le Boulevard.

PHARMACIE LACOMBE

DULAC SUCESSEUR

SUR LES FOSSÉS

A CAHORS

CORS AUX PIEDS, ŒIL DE PERDRIX, DURILLONS

GUÉRISON ASSURÉE

SANS AUCUNE SORTIE D'OPÉRATION, PAR LE TOPIQUE DULAC.

PRIX DU TOPIQUE, 1 f. 50 c.

Liqueur Vineuse dite Essence Bordelaise

POUR L'AMÉLIORATION DES VINS DE TABLE

Cette liqueur donne aux vins du velouté et un bouquet des plus agréables de vin du Médoc.

Prix du flacon pour deux barriques 1 fr. 25.

A VENDRE

LE CAFÉ DU COMMERCE

A Luzech (Lot), sur le Canal.

Maison et Etablissement. — Clientèle excellente. — Ameublement complet, avec BILLARD.

S'adresser à M. Alibert aîné, propriétaire, qui donnera toute facilité pour le paiement.

Seul admis à l'Exposition universelle de 1867



MASTIC LHOMME-LEFORT

Reconnu le meilleur par tous les horticulteurs

ET POUR GREFFER A FROID

et cicatrifier les plaies

DES ARBRES ET ARBUSTES

(s'applique avec un couteau ou une spatule).

EMPLOYÉ DANS LES PÉPINIÈRES IMPÉRIALES

ET ROYALES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES.

Fabrique, rue de Paris, 162, à Belleville-Paris.

Cahors, chez M. LACROIX, pharmacien, Figeac, Puzenac; Puy-l'Évêque, Darnis; quincailleur; Lacapelle-Marival, Granié.

MAUX DE GORGE

Inflammations de la Bouche

PASTILLES

DE

DETHAN

AU SEL DE BERTHOLLET

(Chlorate de potasse)

Recommandées par les médecins des hôpitaux

de Paris contre les maux de gorge, angines,

croup, ulcérations, et les inflammations de la

bouche. Elles donnent la flexibilité au gosier,

la fraîcheur à la voix, corrigent la mauvaise

haleine, détruisent l'irritation causée par le

tabac, et combattent les effets pernicieux du

mercure sur la bouche.

DÉPÔTS :

A Paris, pharmacie DETHAN, faub. S-Denis, 90.

A Cahors, chez M. Duc, pharmacien.

LA RÉGLISSE

SANGUINÈDE

GUÉRIT

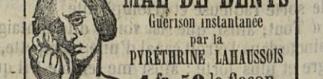
les Rhumes, Gastrites, Crampes et

Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange

après les repas, on digère toujours très-bien. Un

seul essai suffit pour s'en convaincre.

Dépôt dans toutes les pharmacies.



MAL DE DENTS

Guérison instantanée

par la

PYRÉTHRINE LAHAUSSOIS

1 fr. 50 le flacon

A Cahors, Pharmacie centrale, VIEL.

Le propriétaire-gérant: A. LAYROU.